

ORDRE DU JOUR
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
Le lundi 16 décembre 2024 à 17h45

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADMINISTRATION, RESSOURCES HUMAINES ET FINANCES
 - 3.1 Avis de motion et présentation du Règlement numéro 626 fixant les taux de taxes, compensations et conditions de perception 2025
 - 3.2 Octroi de mandat pour l'embauche d'une ressource - Direction générale
 - 3.3 Fin de l'entente relative au service d'ingénierie de la FQM
4. TRAVAUX PUBLICS (VOIRIE, BÂTIMENTS ET ESPACES VERTS)
 - 4.1 Convention d'aide financière - PAVL volet rétablissement - Stoke - QZT83229
5. PÉRIODE DE QUESTIONS
6. LEVÉE DE LA SÉANCE

PROCÈS-VERBAL SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL

Procès-verbal de la réunion extraordinaire, tenue par le conseil municipal de Stoke à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 403, rue Principale, le lundi 16 décembre 2024 à 17h45. Sont présents, les conseillères et conseillers Mélissa Théberge, Denis Pagé, Steeves Mathieu, Lucie Gauthier, Daniel Dodier, Yannick Bédard.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est présidée par le maire Luc Cayer et Pierre Bell, directeur général, est également présente et agit comme secrétaire. Les membres du conseil reconnaissent avoir tous été dûment convoqués conformément aux dispositions du Code municipal du Québec. Le maire ayant constaté le quorum, il ouvre la séance à 18 h 10

Résolution
2024-12-219

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu :

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. ADMINISTRATION, RESSOURCES HUMAINES ET FINANCES

Résolution
2024-12-220

3.1 Avis de motion et présentation du Règlement numéro 626 fixant les taux de taxes, compensations et conditions de perception 2025

Avis de motion est donné par (le conseiller/la conseillère) (Nom) à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, le Règlement numéro 626 fixant les taux de taxes, compensations et conditions de perception 2025. Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la Loi.

Résolution
2024-12-221

3.2 Octroi de mandat pour l'embauche d'une ressource - Direction générale

ATTENDU la vacance du poste de direction générale en date du 12 août 2024;

ATTENDU QUE la Municipalité a entamé un processus d'embauche pour combler le poste vacant;

ATTENDU QU'une candidate a été retenue, conditionnellement à la passation de divers examens et à l'obtention de résultats jugés acceptables par le conseil municipal;

ATTENDU la réception d'une offre de la firme BRH en date du 11 décembre 2024 pour la prise en charge des examens susmentionnés;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier

D'octroyer le mandat d'une valeur de 1 725 \$ avant les taxes pour la prise en charge des examens requis afin de terminer le processus d'embauche d'une ressource à la direction générale à la firme BRH.

ET D'autoriser le maire à contracter et approuver, pour un maximum de 2 000\$ avant taxes, toutes dépenses d'examens complémentaires qui pourraient être requis en supplément de l'offre déposée par BRH dans le cadre de ce processus d'embauche.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Poste de dépense : 02-130-00-416

Résolution
2024-12-222

3.3 Fin de l'entente relative au service d'ingénierie de la FQM

ATTENDU QUE l'entente relative à la fourniture de personnel technique de la FQM par résolution (2020-09-224) vient à échéance le 31 décembre 2025;

ATTENDU QUE pour mettre fin à l'entente, la Municipalité doit aviser la FQM 12 mois à l'avance tel que décrit à l'article 8 de l'entente;

ATTENDU QUE la Municipalité de Stoke souhaite mettre fin à l'entente à l'échéance de cette dernière soit le 31 décembre 2025;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Yannick Bédard

DE mettre fin à l'entente avec la FQM pour la fourniture de services en ingénierie à compter du 31 décembre 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. TRAVAUX PUBLICS (VOIRIE, BÂTIMENTS ET ESPACES VERTS)

Résolution
2024-12-223

4.1 Convention d'aide financière - PAVL volet rétablissement - Stoke - QZT83229

Ref A: Projet PAVL - volet rétablissement 2024-2025

B: Demande QZT83229

ATTENDU QUE la Municipalité de Stoke a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE la Municipalité de Stoke a pris connaissance de la convention d'aide financière, l'a signée et s'engage à la respecter;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu

QUE le conseil de la Municipalité de Stoke confirme son engagement à faire réaliser les travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Pierre Bell, directeur général est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Trois citoyens assistent à la séance extraordinaire. Aucune question n'est posée lors de cette période de questions.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller Daniel Dodier propose de lever la séance à 18 h 19.

Luc Cayer
Maire

Pierre Bell
Directeur-général

Je, Luc Cayer, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Cependant, ma signature ne vaut pas pour la résolution numéro _____ pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142 (3) du Code municipal.

Luc Cayer
Maire